

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.195

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) A.L.V.E.O.L.E : tarifs 2026

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Maud FOURRIER à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.195**

Rapporteur : Madame GINGAST

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) A.L.V.E.O.L.E : TARIFS 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCÉNES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Politique Enfance Jeunesse / Égalités des chances

ODD 10 : Politique publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement / Intégration / Égalité des chances / Droits et accès aux ressources

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communautaire A.L.V.E.O.L.E, implanté à Dirac, propose une grille tarifaire où plusieurs critères sont pris en compte, à savoir :

- Lieu de résidence (GrandAngoulême ou extérieurs) ;
- Régime général ou autre ;
- Quotient Familial (tarifs dégressifs en fonction du quotient familial basé sur les ressources de la famille).

La grille comprend plusieurs tarifs : les tarifs « journée, ½ journée, ½ journée avec repas et veillées » pour les mercredis et vacances scolaires, ainsi que les tarifs des mini-camps des 3-11 ans et du secteur Jeune. Elle comprend également une variation pour les résidents de GrandAngoulême et ceux extérieurs au territoire.

En 2022, la refonte de la grille en profondeur sur la base des quotients familiaux (QF) a permis de réduire les tarifs pour les QF les plus faibles, de les augmenter légèrement pour les QF médians et de les augmenter plus significativement pour les QF les plus importants, qui représentent une part importante des usagers de l'ALVEOLE.

En 2025, une légère augmentation de la grille tarifaire de 2% pour chacune des 6 tranches de quotients familiaux des usagers de l'ALVEOLE a été validée, après deux années (2023 et 2024) sans augmentation de tarifs.

En 2026, il est proposé de renouveler cette augmentation de 2% qui correspond à + 0,15 € pour les plus faibles QF (soit pour le QF1 : 8,15 €/jour), + 0,20 € pour les QF intermédiaires, et + 0,30 € sur le tarif à la journée pour le QF le plus élevé (soit QF6 : 14,5 €/jour).

A noter, le tarif des « veillées », les soirées festives organisées ponctuellement pour les enfants et adolescents à l'issue de l'accueil pendant les vacances, est désormais inclus dans le tableau des tarifs et respecte les variations selon les QF (de 4,40 € à 5,40 € / soirée).

L'augmentation de 2% s'applique également pour 2026 aux tarifs des mini camps (3-11 ans), soit + 0,45 € par jour pour le plus faible QF, + 0,55 € pour les QF intermédiaires et + 0,60 € par jour pour le QF le plus élevé.

Elle s'applique aussi aux tarifs des mini camps pour les 11-17 ans, soit + 0,55 € par jour pour le plus faible QF, + 0,60 € pour les QF intermédiaires, + 0,70 € pour le QF le plus élevé.

Le montant de la navette du mercredi (1,5 € /enfant /trajet) reste inchangé.

Pour des raisons de services, et afin d'être en cohérence avec les inscriptions en cours, les nouveaux tarifs n'entreront en vigueur qu'à la fin des vacances scolaires de janvier, soit le 5 janvier 2026.

Je vous propose :

D'APPROUVER les grilles tarifaires 2026 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) communautaire A.L.V.E.O.L.E, jointes en annexe, qui entreront en vigueur à partir du 5 janvier 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



Tarifs ALVEOLE 2026

Aide CAF et MSA déjà déduite

ALSH 3-17 ans, mercredis et vacances scolaires

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	8,15 €	10,40 €	11,40 €	12,05 €	13,10 €	14,50 €
1/2 journée + repas	6,70 €	7,85 €	8,40 €	9,20 €	9,70 €	10,40 €
1/2 journée	3,70 €	4,75 €	5,25 €	6,10 €	6,60 €	7,30 €
veillée	4,40 €	4,60 €	4,80 €	5,00 €	5,20 €	5,40 €

+1,5€/navette les mercredis pour les enfants scolarisés sur Dignac

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€** (par jour ou demi-journée) est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Mini-camps ALSH 3-11 ans

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	24,30 €	26,50 €	27,55 €	28,15 €	29,15 €	30,60 €

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€ par jour** est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Mini-camps SECTEUR JEUNES 11-17 ans

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	28,45 € Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	30,60 €	31,60 €	32,30 €	33,35 €	34,70 €

016-200071827-20251218-2025_12_195-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 19/12/2025

Attestation : 19/12/2025

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€ par jour** est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.